



Union Départementale des Vosges

570 Chemin du Rain des Bolés
88100 NAYEMONT LES FOSSES

03 29 55 06 15 – 06 15 33 51 27

alain.lamble@orange.fr

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
UNPRG UD VOSGES
SAMEDI 22 MAI 2026
Hôtel de ville de Saint-Dié-des-Vosges**

POUVOIR

En cas d'impossibilité, tout adhérent qui ne peut assister à la présente Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire peut se faire représenter par un autre adhérent à jour de ses cotisations. (1)

Observation : Le mandataire ne peut disposer de plus de deux pouvoirs en sus du sien (art. 20 du Règlement Intérieur et 21 des Statuts).

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Demeurant à :

membre de l'association UNPRG-UD des VOSGES, à jour de cotisation 2025 / 2026, (art. 7 des statuts)

donne pouvoir à :

▶ Nom : Prénom :

membre de l'association UNPRG-UD-VOSGES, aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 22 mai 2026 et de prendre en mon nom toutes décisions soumises aux adhérents conformément à l'ordre du jour.

Ou à défaut à :

▶ Madame ou Monsieur

pour me représenter dans les mêmes conditions. (1)

Fait à le2026

Signature (2)

(1) Vous pouvez :

- Soit prévoir vous-même le mandataire qui se substituerait au premier s'il était empêché ;
- Soit laisser à votre mandataire la possibilité de substituer (dans ce cas ne rien inscrire à ce paragraphe) ;
- Ou l'adresser au conseil d'administration, un membre vous représentera.

(2) Faire précéder la signature de la mention « **bon pour pouvoir** »

Ce pouvoir est à REMETTRE, le jour de la l'Assemblée Générale Ordinaire, par la personne qui vous représentera ou à ADRESSER au Président département avant le 22 mai 2026.